



RAPPORT D'ACTIVITE 2021

ADDITIF

Le rapport d'activité de la médiation 2021 concerne l'activité de la médiation pour l'année 2021.

Depuis sa rédaction, certains sujets ont évolué. De ce fait, ces évolutions n'ont pu être intégrées dans ce rapport avant sa publication. Cependant, le pôle médiation nationale tient à apporter des précisions sur un point.

➤ **P45 – Un travail de mise en cohérence des pratiques de la MSA et des Caf est nécessaire**

En ce qui concerne le partage des prestations

Dans le cadre de la résidence alternée, l'absence de partage des prestations autres que les allocations familiales par la MSA a été un constat local rapporté pour une situation rencontrée courant 2021 qui concernait le partage de l'allocation logement.

La CCMSA nous a indiqué que, concernant ce partage des aides au logement, les MSA devaient systématiquement remonter les demandes au niveau central et ne partageaient que sur réclamation conformément aux consignes ministérielles. Par ailleurs, concernant le partage des autres prestations (RSA et prime d'activité), des instructions similaires à celles de la Cnaf ont été diffusées par la CCMSA. Elles ont en effet fait l'objet d'une collaboration étroite entre nos deux organismes et la DGCS.

Ainsi la situation évoquée ne devrait plus être rencontrée.

Cela ne remet toutefois pas en cause la nécessité partagée par la CCMSA de mise en cohérence des pratiques des MSA et des Caf sur l'ensemble de l'activité.